



## Bureau Directeur des 11 et 12 janvier 2008

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi  
Assistent : Jean Férignac, Francis Serex, Jean-Paul Renaud

sous la présidence de André Amiel.

### Vendredi 11 janvier

La séance est ouverte à 18h30, au Centre de Plein Air de la Charente du Chambon

1 – Les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur des 9 et 23 novembre sont adoptés.  
Le procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 21 décembre 2007 est adopté, sous réserve de préciser que l'organisation des ½ finales et finale de la coupe de France masculine (26 et 27 avril 2008) a été déléguée au Comité du Haut Rhin (avec le club de Mulhouse) et non pas à la Ligue d'Alsace.

2 – Le Bureau Directeur adresse ses félicitations à Stevan Pichon et Richard Thobie qui ont brillamment obtenu le grade d'arbitre international lors d'un stage effectué fin décembre en Suisse par l'IHF. Ce succès est un témoin fort de l'engagement de la FFHB pour l'arbitrage.

3 - Le Bureau Directeur valide la délégation de l'organisation de la coupe de la Ligue féminine, proposée par les clubs de D1 féminine, à la Ligue du Centre (8 au 11 mai 2008, avec le club de Fleury les Aubrais).

4 – Le Bureau Directeur prend connaissance d'un courrier de la Ligue de Provence consécutif à une décision du Jury d'appel.

5 – Le congrès de l'EHF qui décidera de l'attribution du championnat d'Europe masculin de 2012 devant se tenir les 27 et 28 septembre, le Bureau Directeur décide que l'assemblée générale électorale de la FFHB se tiendra le 11 octobre 2008 (voir procès verbal de la réunion du conseil d'administration des 23 et 24 novembre 2007, point 10.3).

6 – Pour tenir compte de la tenue des assemblées générales de Ligues en juin prochain, la réunion du Bureau Directeur prévue le 13 juin est reportée au 4 juillet 2008.

### 7 – Réunion FFHB – Ligues ultramarines

Claude Perruchet, Alain Koubi et Francis Serex font un compte rendu de la réunion annuelle FFHB – Ligues ultramarines qui s'est tenue le 14 décembre 2007 et au cours de laquelle ont été abordés :

- la mise en œuvre de Gest'hand outre-mer : il a été décidé que les licences des Ligues de la zone Pacifique et de Mayotte seront saisies sur Gest'hand par des Ligues métropolitaines (Lyonnais pour la Nouvelle Calédonie, Côte d'Azur pour Tahiti) et qu'une formation sera dispensée dans les zones Antilles-Guyane et Océan Indien avant la fin de la saison (fin avril – début mai) par des référents Gest'hand de Ligues métropolitaines ;

- les relations internationales dans les zones Antilles – Guyane (avec la confédération panaméricaine), Océan Indien (avec Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles et les Comores), Pacifique (avec la confédération océanienne), et le souhait de la Ligue de Nouvelle Calédonie de devenir fédération, à l'instar de Tahiti.
  - les problèmes particuliers de l'arbitrage outre-mer ;
  - l'organisation des compétitions : phases finales des championnats de France (nouveau dispositif) et coupe de France (litige sur le match du 5<sup>ème</sup> tour Chateaurange – Pays d'Aix Université) ;
  - les problèmes posés aux Ligues par les conventions de formation des jeunes venant en métropole dans les centres de formation agréés (s'agissant de conventions entre les clubs et les parents, les Ligues regrettent de ne pas être parties prenantes du dispositif) ;
- Les représentants des Ligues ultramarines ont par ailleurs déjà désigné leur candidat aux prochaines élections au conseil d'administration fédéral.

## 8 – Situation de la Ligue de Mayotte

Le Bureau Directeur prend connaissance du litige qui oppose les clubs de la division Excellence masculine à la Ligue de Mayotte. Ceux-ci souhaitent convoquer une assemblée générale extraordinaire (le 20 janvier 2008) afin de procéder à la dissolution du conseil d'administration de la Ligue. Ils ont par ailleurs constitué un comité provisoire pour diriger la Ligue pendant la saison 2007-2008.

Dans ce contexte, le Bureau Directeur rappelle :

- que tout ce qui concerne la gestion d'une structure fédérale, Ligue ou Comité, en particulier la convocation d'une assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire doit être conduit conformément aux statuts de ladite structure ;
- que selon les statuts, seuls le conseil d'administration et le bureau directeur ont compétence pour diriger une structure fédérale ;
- que ne peuvent prendre part aux votes lors d'une assemblée générale que les clubs affiliés et en règle vis-à-vis de la structure.

Le Bureau Directeur demande par ailleurs à Marcel Dijoux, représentant des Ligues ultramarines au conseil d'administration fédéral, de suivre l'évolution de la situation dans cette Ligue, et de lui en rendre compte.

## 9 – Aide à l'Afrique

Francis Arnault expose au Bureau Directeur les demandes formulées, en particulier en matière de formation, par les représentants du Burundi, présents sur le site de Nantes pendant le Mondial féminin (un jumelage existe entre la région des Pays de la Loire et le Burundi). Le Bureau Directeur rappelle que la FFHB a toujours été engagée dans des actions d'aide aux fédérations africaines, et qu'elle souhaite désormais que ces actions se placent dans le cadre d'un projet plus large, élaboré par la confédération africaine, en relation avec l'IHF. La FFHB relancera la confédération africaine et l'IHF sur ce sujet.

La séance est levée à 19h45.

## **Samedi 12 janvier**

La séance est ouverte à 9h, au Centre de Plein Air de la Charente du Chambon

## 10 – Bilan du Mondial féminin

- 10.1 - Le Bureau Directeur dresse un premier bilan du Mondial féminin, pour lequel il y avait trois enjeux :
- un enjeu sportif, qui était la réussite de l'équipe de France en vue des Jeux Olympiques de Pékin : le but a été atteint avec l'obtention de 5<sup>ème</sup> place qui permet d'organiser en France un tournoi de qualification olympique ;
  - un enjeu d'organisation, qui a lui aussi été atteint avec des salles pleines et pas d'alerte particulière à ce jour en ce qui concerne le bilan financier (quelques points restent à régler avec l'IHF) et dans l'attente des bilans des différents sites ;
  - un enjeu de développement, qui s'appuyait en particulier sur le programme d'animations périphériques (voir point 10.3) dont les résultats ne sont cependant pas encore quantifiables.

De nombreux courriers de félicitation ont été adressés à la FFHB, et aussi quelques uns de mécontentements, en particulier pour la non diffusion des matches sur les chaînes publiques. C'est l'occasion de rappeler que les droits de retransmission des compétitions internationales n'appartiennent pas à la FFHB et que l'IHF, comme l'EHF, ont cédé ces droits au groupe Canal Plus auquel les autres chaînes doivent s'adresser, lorsqu'elles le souhaitent, pour les racheter.

10.2 – Jean Férygnac dresse un bilan du déroulement du Mondialito, compétition de jeunes filles organisée en marge du Mondial par les deux Ligues franciliennes, en relation avec la région Ile de France. Douze équipes ont participé : le Brésil et une équipe de la confédération Océanienne pour les continents lointains et la Croatie, Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Monténégro, la Slovénie, la Tunisie, la Turquie et la France pour le bassin méditerranéen. L'organisation a, là aussi, été réussie, dans toutes les villes dans lesquelles cette compétition s'est déroulée, et beaucoup de nations participantes ont adressé des remerciements et des félicitations à la FFHB. Malheureusement, il a été difficile de « raccrocher » cette compétition au Mondial, en dehors d'une présentation des équipes classées aux trois premières places (Espagne, France, Croatie) lors de la dernière journée au POPB.

10.3 – Francis Arnault dresse un bilan du programme d'actions périphériques.

L'opération « Hand'bassadrices » a été un franc succès. Plus de mille Hand'bassadrices ont représenté le Mondial dans leurs clubs et fait le relais auprès des licenciés. Elles constituent désormais un véritable potentiel de dirigeantes pour l'avenir.

L'opération « Ballon qui roule », organisée à l'échelle nationale pour « sortir le Handball du gymnase », devait créer l'événement dans chaque département. Dix ballons géants "Select", partenaire de la compétition, réplique exact du ballon officiel, ont circulé partout en France. Chaque ballon a traversé plusieurs Comités autour des sites de compétition et s'est arrêté un peu partout au gré des initiatives mises en place localement.

La « Mosaïque des clubs », action phare du programme d'animations périphériques, constituée de 2500 pièces représentant les clubs affiliés à la FFHB a été dévoilée le samedi 15 décembre sur le parvis du POPB. Ce fut un grand moment où toute la famille du Handball était réunie. Les présidents de Comité accompagnés des présidents de Ligue, ont remis les cartes postales de leurs clubs pour aboutir à la révélation de la mosaïque géante.

Le colloque sur l'encadrement du handball au féminin a lui aussi été un succès. Cette réflexion, conçue avec les Comités et les Ligues volontaires, comme de véritables « états généraux » a donné à chacun, du club aux instances nationales, la possibilité de s'exprimer et de proposer des orientations sur le sujet. Ainsi, à l'issue du colloque, une charte comportant dix propositions concrètes ayant émergé des débats menés dans les différents regroupements sur tout le territoire, a été remise au Président de la FFHB. Cette charte propose des orientations susceptibles de faciliter l'implication des femmes dans l'encadrement de l'activité handball, comme entraîneur, arbitre ou dirigeante. Ces propositions sont à rapprocher des actes des Assises du handball et doivent participer à la mise en place d'actions concrètes à tous les niveaux pour intégrer plus de femmes dans toutes les instances.

Il est maintenant important de pérenniser toutes ces actions. L'implication de tous est indispensable, celle de la Fédération pour impulser, celle des Ligues pour démultiplier et celle des Comités concrétiser auprès des clubs et des licenciés.

## 11 – Équipe de France masculine

André Amiel revient sur les différends entre les joueurs de l'équipe de France masculine et la Fédération, qui portent, d'une part, sur des critiques relatives à la communication et, d'autre part, pour partie, sur la revalorisation de l'indemnité journalière versée aux joueurs lorsqu'ils sont présents en équipe de France. Différents échanges ont eu lieu depuis novembre 2007, qui ont conduit le Bureau Directeur, après la publication d'un communiqué de presse par les joueurs le 4 janvier, à publier lui-même un communiqué de presse le 7 janvier.

André Amiel participera à une conférence de presse le 14 janvier avant le départ de l'équipe en Norvège pour y disputer le championnat d'Europe.

## 12 – Gest'hand

Conformément au calendrier annoncé lors de la réunion du Bureau Directeur du 27 octobre (voir procès verbal, point 10.2), la réouverture générale aux clubs après la fermeture pour mise en place et paramétrage de la version 2.0, a eu lieu le 9 janvier.

Des difficultés subsistent néanmoins dans la procédure d'envoi des conclusions de match et convocations d'arbitres par courrier électronique. Cette nouvelle fonction a donc été désactivée pour analyse et correction de l'anomalie. Une information générale à l'ensemble des utilisateurs sera faite par le service informatique.

L'envoi automatique des conclusions de match et des convocations d'arbitres est une fonction fortement génératrice d'économies pour les clubs. En effet, près de 110 000 conclusions de match ont été traitées par Gest'hand en 2006 - 2007, ce qui, à raison de trois à quatre envois pour chacune d'elles, et pour un coût minimal de 0,80 € par envoi (papier, impression, enveloppe, affranchissement), peut représenter une économie globale comprise entre 250 000 et 350 000 €.

### 13 – Application des dispositions de la CMCD aux clubs de D1 masculine

Concernant l'application du dispositif de la CMCD aux clubs dont l'équipe première évolue en D1 masculine, gérée par la LNH, deux possibilités ont été identifiées :

- 1) soit la sanction éventuelle est appliquée à l'équipe de D1 masculine : cela nécessiterait une modification de la convention FFHB/LNH car la FFHB n'a pas la possibilité de sanctionner cette équipe ;
- 2) soit la sanction éventuelle est appliquée à l'équipe de plus haut niveau fédéral masculin du club : cela nécessiterait une modification du texte réglementaire actuel.

Dans les deux cas, l'équipe de D1 masculine reste la référence pour la définition des exigences, telles que prévues aux articles 8 et 155 des règlements généraux.

Après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide, à la majorité, de retenir la deuxième possibilité : sanctionner l'équipe de plus haut niveau fédéral masculin du club. Il charge le service juridique de la modification du texte réglementaire.

### 14 – Toilettage des règlements généraux

Une première version du travail réalisé par le cabinet Karaquillo, qui consiste en une analyse des règlements généraux de la FFHB pour y identifier les éventuelles imprécisions, incohérences, formulations incomplètes, ... de nature à générer des litiges, a été remise le 5 décembre. Ce travail est effectué sous la responsabilité de Jacques Bettenfeld et est piloté en inter par Cécile Mantel. Des réunions de synthèse ont eu lieu le 11 et le 13 décembre. Le document final, faisant apparaître toutes les modifications proposées est attendu pour le 15 janvier.

Georges Format évoque le travail réalisé par les groupes transversaux et le groupe de toilettage de l'annuaire qu'il anime. Une réunion de synthèse se tiendra les 28, 29 et 30 janvier prochains.

Les objectifs poursuivis dans les deux directions ci-dessus étant différents, les uns portant plus sur la forme des textes réglementaires et les autres sur le fond, les résultats devront obligatoirement être regroupés.

Un premier document général devra être examiné par le Comité Directeur lors de sa réunion des 8 et 9 février prochains.

### 15 – Haut niveau féminin

Sur proposition de Jacques Taillefer, un courrier sera adressé aux clubs de D1 féminine et à la LNH pour leur rappeler l'échéancier relatif à l'entrée de la D1 féminine à la LNH, en particulier l'obligation de soumettre les textes correspondants à l'assemblée générale fédérale des 11, 12 et 13 avril 2008.

### 16 – Tournoi de qualification olympique féminin (TQO)

Après avoir constaté l'existence d'une seule candidature, le Bureau Directeur décide de déléguer l'organisation du tournoi de qualification olympique féminin (28, 29 et 30 mars 2008) à la Ligue du Languedoc – Roussillon (site de Nîmes).

### 17 – Tournoi de Paris Ile de France masculin

Le Bureau Directeur décide d'attribuer aux membres du personnel fédéral deux places par personne et par jour (samedi et dimanche).

## 18 - Finances

18.1 – Alain Koubi présente la problématique d'élaboration du budget 2008, avec la prise en compte de quatre compétitions majeures pour les équipes A (Jeux Olympiques et championnats d'Europe) et la qualification de toutes les équipes de jeunes pour les championnats d'Europe. Pour les équipes A, hors les aides personnalisées (indemnités journalières) et les primes de qualification olympique, considérées comme certaines, des hypothèses de travail ont été faites sur les primes de résultats (3<sup>ème</sup> place dans toutes les compétitions).

18.2 – Le Bureau Directeur décide une augmentation de la masse salariale globale du personnel fédéral pour 2008 de 2,43%. La répartition de cette augmentation globale sera faite individuellement au cas par cas pour chacun des personnels.

18.3 – Le Bureau Directeur décide de mettre en application, pour la saison 2008-2009, la participation de 0,30 € par licence décidée par l'assemblée générale le 16 avril 2005 à Montpellier pour le financement des frais récurrents liés au fonctionnement de Gest'hand (voir procès verbal, point 38, dernier alinéa).

## 19 – Kidexpo

Le Bureau Directeur décide que la FFHB participera à la 2<sup>ème</sup> édition de Kidexpo, qui se déroulera du 31 octobre au 2 novembre 2008 à Paris Expo, porte de Versailles. Kidexpo est un évènement de référence pour les familles où sont notamment traités les sujets suivants : scolarité et éducation, santé et prévention, nutrition, nouvelles technologies et, thème phare de l'édition 2008, le sport. La mise en place de cette participation est confiée à Bernard Gallet (avec Anne Laure Bellier) qui pourra utiliser toute la matière des animations périphériques du Mondial (ballon qui roule, mosaïque, premiers pas, ...).

La séance est levée à 12h30.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB